

Région et Département de la Guadeloupe

**COMMUNE DE MORNE-A-LEAU**



Arrêté N° 23 /18

***Arrêté réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de la course cycliste intitulée « La Ronde le Romaric » organisée sur le territoire de Morne-à-l'Eau par la JCA le samedi 10 mars 2018.***

Le Maire de la commune de Morne-à-l'Eau,  
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.  
Vu les articles L 2212- 1 et L 2212-2 du code des communes sur les pouvoirs du Maire en matière de Police,  
Vu les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code des collectivités Territoriales sur la responsabilité de la Police du maire en matière de circulation et de stationnement,  
Vu le code de la route notamment ses articles R.417-1 à R 417-13,  
Vu la demande formulée par Monsieur FOUCAN Rony,  
Considérant qu'il appartient au maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des tiers,

**ARRETE**

***Article 1 :*** La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés le samedi 10 mars 2018 sur le trajet de la course cycliste intitulée « La Ronde du ROMARIC » organisée sur le territoire de Morne-à-l'Eau par la JCA selon l'itinéraire suivant :

***Départ : 14h00*** Face au restaurant le Romaric (Filles)

***Départ : 15h30*** (Les Cadets)

*Départ fictif (le section féminine) (Port de pêche de Vieux-Bourg, direction cerrefour école Maternelle.*

***Départ réel :*** Croix de vieux-Bourg, Geffrier – Blain – Sauvia – 3 chemin de Sauvia – Béguette – Quirine – Labuthie – Route de Babin – Chastel – Croix de Vieux-Bourg.

***ARRIVEE : Vieux-Bourg face au Restaurant le ROMARIC :***

***Article 2 :*** La Gendarmerie, la Police Municipale et les services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3: Le présent arrêté sera transcrit sur le registre à ce destiné et transmis partout où besoin sera.

Fait à Morne-à-l'Eau, le 06 mars 2018

Le Maire

  
Ketty LABUTHE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Philipson FRANCFORT  
SECURITE  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
PARC AUTOMOBILE